

Une année sous le signe de la fusion

Corminbœuf » L'année 2017 se déclinera sous le signe des fusions, à Corminbœuf. En premier lieu, la commune aura du pain sur la planche à la suite de la fusion avec Chésopelloz, qui a pris effet le 1^{er} janvier. Le travail a commencé, mardi soir, lors d'une assemblée communale dont l'objectif était de nommer les membres des commissions financière, d'aménagement et de naturalisation. Les citoyens ont également élu le vice-syndic Alain Lunghi au Conseil d'agglomération. Le nouveau règlement du personnel a aussi été accepté, tout comme une délégation de compétence accordée au Conseil communal pour les opérations immobilières jusqu'à concurrence d'une surface de 1000 m² et pour une valeur maximale de 50000 francs.

Mais la fusion, c'est surtout la fusion du Grand Fribourg. «L'expression «centre cantonal fort» a tellement été utilisée qu'elle en est presque galvaudée. Pourtant, ce centre fort est extrêmement important pour le canton de Fribourg», explique la syndique Anne-Elisabeth Nobs.

L'élu a rappelé que Corminbœuf a demandé, aux côtés de Fribourg, Marly et Givisiez, au Conseil d'Etat de lancer le processus de fusion. Elle a exposé à ses concitoyens les prochaines étapes de ce processus, notamment l'élection d'une assemblée constitutive qui aura pour mission d'élaborer le projet de convention de fusion. Selon Anne-Elisabeth Nobs, les communes parties prenantes devront négocier fermement avec l'Etat afin d'obtenir une manne substantielle. » OLIVIER WYSER

En butte à des difficultés, l'Imprimerie Saint-Paul doit licencier six personnes à Fribourg

Saint-Paul efface des postes



L'imprimerie Saint-Paul emploie encore une centaine de collaborateurs. Vincent Murith

« FRANÇOIS MAURON

Economie » Mise à mal par internet et la digitalisation, l'industrie graphique vit des heures difficiles. A Fribourg, l'imprimerie Saint-Paul doit ainsi supprimer des postes de travail. «Après une analyse approfondie de la situation, nous venons de licencier six employés de l'imprimerie», confirme Thierry Mauron, directeur du groupe St-Paul Holding SA (qui est par ailleurs l'éditeur de *La Liberté*).

Cesecteur économique, il est vrai, est en situation de crise. En Suisse, le nombre d'entreprises actives dans cette branche a fondu de 2778 à 1682 unités en dix ans. Durant le même laps de temps, le total des employés a été divisé par deux, de 30 624 à 15 610 personnes. «Nous subissons de plein fouet les effets de la numérisation et de la cherté du franc, qui incite nombre de sociétés helvétiques à faire leurs travaux d'impression à l'étranger», relate Thierry Mauron.

Ce contexte général a des répercussions sur les bords de la

Sarine également. Maintenir le chiffre d'affaires du centre d'impression est devenu une gageure. «Depuis 2013, nous avons enregistré un manque à gagner de 1,7 million de francs uniquement à cause de la défection d'un seul client», indique ainsi Thomas Burri, directeur de l'imprimerie.

En 2015, cette dernière a affiché un déficit d'un million; elle a aussi clos l'exercice 2016 dans les chiffres rouges. Les dirigeants de Saint-Paul ont donc passé au crible les charges de l'entreprise. Le constat est sans appel: «Les coûts salariaux étaient trop élevés par rapport au chiffre d'affaires (qui n'est pas communiqué, ndr)», souligne Thierry Mauron.

Encore 220 il y a dix ans Six personnes ont donc été licenciées pour motif économique, ce qui diminue le nombre de collaborateurs de l'imprimerie de 108 à 102 salariés (avec les apprentis). A titre de comparaison, il y a dix ans, ils étaient encore 220. La fermeture de la rotative (qui imprimait *La Liberté*, les *Freiburger Nachrichten* et *La Gruyère*, notamment) à la fin de 2014 a en-



«Nous subissons de plein fouet les effets de la cherté du franc»

Thierry Mauron

traîné bien sûr des suppressions de postes. «Il y a aussi eu des départs naturels de personnes qui n'ont pas été remplacées, notamment dans l'administration», poursuit Thomas Burri.

Baisses de salaire aussi

Outre ces postes bifides, trois collaborateurs sont l'objet d'une baisse de revenu, de plus de 1000 francs par mois pour l'une de ces personnes. «Leur salaire était historiquement élevé, en raison d'anciennes conditions de travail très généreuses. Nous voulons garder ces salariés. Nous leur avons donc fait cette proposition. Il faut bien voir que l'entreprise économiserait davantage en les licenciant», fait remarquer Thomas Burri.

A noter que le Groupe Saint-Paul n'a pas prévu de plan social. «Nous offrons toutefois davantage de prestations que ne le demande la loi», précise Thierry Mauron. Frédéric Gendre, président de la commission du personnel, acquiesce: «Nous avons négocié et obtenu des mesures d'accompagnement, soit un délai de congé supplémentaire d'un mois et un montant alloué pour une for-

mation.» A l'entendre, l'annonce a constitué «un choc» parmi les employés. «Les collègues renvoyés ont entre dix-huit et quarante ans d'ancienneté. Il y a une grande tristesse au sein de l'imprimerie», lâche-t-il.

Selon Alex Patino, secrétaire régional de Syndicom pour l'industrie graphique et l'emballage, les mesures prises par le groupe Saint-Paul ressemblent à «une petite restructuration». Et le syndicaliste d'ajouter: «Je suis surpris et déçu de la façon dont la direction a voulu mener le dialogue social. J'ai l'impression que les mesures ont été prises de manière à éviter le licenciement collectif.»

Nouvelles prestations

Alex Patino reconnaît cependant que le contexte de l'industrie graphique est «difficile». La digitalisation rend nombre d'imprimés caducs, à l'exemple des publications officielles des collectivités publiques qui sont toujours davantage diffusées via internet. Aussi Thomas Burri mise-t-il sur de nouvelles prestations comme l'impression numérique et la réalité augmentée pour affronter l'avenir. »

JUSTICE

ANTIRADAR À 400 FRANCS Même pas besoin de l'avoir dans sa voiture: le simple fait d'avoir voulu importer un avertisseur antiradar à l'étranger est punissable, selon la loi sur la circulation routière. Un quinquagénaire lacois a vu l'appareil qu'il avait commandé aux Pays-Bas être intercepté à la douane. Le Ministère public fribourgeois l'a condamné à une amende ferme de 400 francs. AR

Le canton partage la fonction de vice-chancelier

Administration » Sophie Perrier et Marc Vallotton partageront, dès le 13 mars, le poste de vice-chancelier d'Etat. La première exercera la fonction à 60%, le second à 40%. Ce *job sharing* dans un emploi de cadre supérieur se veut un exemple de la mise en œuvre du plan d'égalité adopté en 2016, souligne un communiqué du Conseil d'Etat. Le duo, choisi parmi 74 candidatures, succédera à Olivier Curty, qui a accédé en novembre dernier au gouvernement.

Actuelle greffière-chef du Ministère public fribourgeois, Sophie Perrier, 36 ans, est titulaire d'un master en droit bilingue de l'Université de Fribourg, d'un CAS en gestion des ressources humaines et d'un

CAS en management des organisations publiques. Mariée et mère de trois enfants, elle vit à Neyruz.

Responsable du Bureau de l'information auprès de la Chancellerie d'Etat, Marc Vallotton est quant à lui titulaire d'un master en lettres de l'Université de Fribourg ainsi que d'un diplôme d'enseignement de collège, d'un certificat de journaliste RP et de journaliste reporter d'images. Il est âgé de 41 ans, marié et père de trois enfants. Il est domicilié à La Tour-de-Tréme.

«Les profils et les expériences de Sophie Perrier et de Marc Vallotton sont complémentaires. Ils ont convaincu le Conseil



Sophie Perrier, à 60%, et Marc Vallotton, à 40%, reprennent le poste qu'Olivier Curty occupait avant son élection au Conseil d'Etat. DR

d'Etat de leurs compétences et de leur volonté ainsi que de leur capacité à assumer en *job sharing* la fonction de vice-chance-

lier», expose l'exécutif cantonal. Les deux futurs titulaires du poste participeront à la préparation et rédigeront le pro-

cess-verbal des séances du Conseil d'Etat, en assurant le suivi et veillant à l'exécution conforme des décisions, de manière alternée. Ils suppléeront également la chancellerie d'Etat. Tous deux participeront à la direction de la Chancellerie et seront chargés de la conduite de projets. Sophie Perrier sera responsable des ressources humaines et de l'administration. Marc Vallotton gardera sa fonction actuelle de responsable du Bureau de l'information à 60%.

«La représentation allemande au sein de la Chancellerie d'Etat sera par ailleurs complétée prochainement», signale encore le Conseil d'Etat. » PATRICK PUGN

PUBLICITÉ



Dominique Kolly Directeur Garage C. Kolly SA

« Tout le monde s'accorde à vouloir défendre les PME qui donnent à notre place économique sa stabilité. Voter OUI améliorera les conditions de tous. »

www.reformefiscale-oui.ch

+ Pour une Suisse forte!
Réforme fiscale **OUI**

